

Étude : Harcèlement en milieu de travail au Canada, 2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 17 décembre 2018

Le harcèlement en milieu de travail fait référence aux comportements, gestes et propos offensants et inopportuns d'une personne pendant un événement ou à un endroit lié au travail, qui risquent vraisemblablement d'offenser, d'intimider, d'humilier ou de rabaisser une autre personne.

Au Canada, 19 % des femmes et 13 % des hommes âgés de 15 à 64 ans ont déclaré avoir subi au moins un type de harcèlement en milieu de travail au cours des 12 mois précédents.

Ces résultats proviennent d'une nouvelle étude, publiée dans *Regards sur la société canadienne*, intitulée « [Harcèlement en milieu de travail au Canada](#) ». L'étude se fonde sur les données de 2016 de l'Enquête sociale générale (ESG) sur les Canadiens au travail et à la maison.

Dans le cadre de l'ESG, le harcèlement en milieu de travail comprend la violence verbale, les comportements humiliants, les menaces, la violence physique ainsi que les attentions sexuelles non désirées ou le harcèlement sexuel subis et déclarés par les Canadiens en âge de travailler. Il est important de noter que le fait de déclarer avoir été victime de harcèlement en milieu de travail ne signifie pas nécessairement qu'une plainte officielle a été portée.

L'étude porte sur la prévalence, le type et la provenance du harcèlement en milieu de travail chez les travailleurs canadiens. Elle examine aussi le lien entre le harcèlement en milieu de travail et divers indicateurs de bien-être.

La violence verbale est le type le plus fréquent de harcèlement en milieu de travail

En 2016, le type le plus fréquent de harcèlement en milieu de travail déclaré par les travailleurs canadiens était la violence verbale, 13 % des femmes et 10 % des hommes ayant déclaré avoir subi de la violence verbale au cours des 12 mois précédents.

Les comportements humiliants étaient le deuxième type le plus fréquent déclaré par les travailleurs canadiens, 6 % des femmes et 5 % des hommes ayant déclaré en avoir été victimes. Les hommes et les femmes étaient tout aussi susceptibles de déclarer avoir fait l'objet de menaces en milieu de travail (3 %).

Les autres types de harcèlement ont été moins fréquents, mais ont été vécus différemment par les hommes et les femmes.

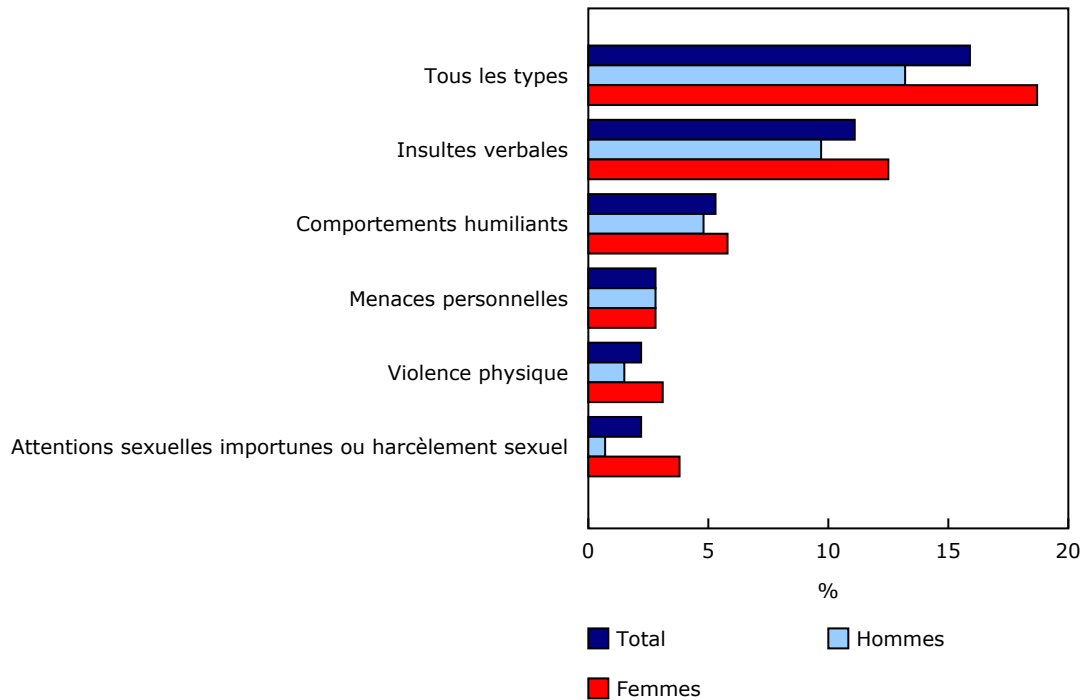
Plus précisément, environ 4 % des femmes et moins de 1 % des hommes ont déclaré avoir subi du harcèlement sexuel ou des attentions sexuelles non désirées en milieu de travail.

En outre, environ 3 % des femmes ont déclaré avoir subi de la violence physique en milieu de travail au cours des 12 mois précédents, comparativement à environ 1 % des hommes.



Graphique 1

Proportion des travailleurs ayant déclaré avoir subi du harcèlement en milieu de travail au cours des 12 mois précédents, selon le sexe et le type de harcèlement, Canada, 2016



Source(s) : Enquête sociale générale (les Canadiens au travail et à la maison), 2016.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'indiquer avoir fait l'objet de harcèlement de la part d'un client

Dans le cadre de l'ESG, des questions ont également été posées aux répondants ayant déclaré avoir été victimes de harcèlement au cours des 12 mois précédents relativement à la personne responsable du harcèlement. Les répondants pouvaient déclarer plus d'un type de harceleur.

Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'indiquer avoir fait l'objet de harcèlement de la part d'un client. Chez les personnes ayant déclaré avoir été harcelées au travail au cours des 12 mois précédents, 53 % des femmes ont indiqué qu'un client était la personne responsable, comparativement à 42 % des hommes.

Chez les hommes déclarant avoir été victimes de harcèlement en milieu de travail, la deuxième source de harcèlement la plus fréquente était un superviseur ou un gestionnaire, ceux-ci étant à l'origine de 39 % des cas. Chez les femmes, la deuxième source de harcèlement la plus fréquente était un collègue ou un pair, ceux-ci étant responsables de 34 % des cas.

Le harcèlement en milieu de travail est plus fréquent dans les professions du domaine de la santé

L'une des raisons permettant d'expliquer pourquoi les femmes subissent du harcèlement de manière différente des hommes est le fait qu'elles travaillent dans des professions qui diffèrent de celles des hommes.

Plus particulièrement, les femmes sont plus susceptibles d'occuper des professions liées à la santé, lesquelles comportent un haut degré d'interaction avec le public, ce qui peut parfois entraîner des situations de harcèlement.

Dans l'ensemble, les travailleurs exerçant une profession dans le domaine de la santé (comprenant les médecins et les infirmières) affichaient une probabilité de 23 % de déclarer avoir été harcelés en milieu de travail, et ce, même après la prise en compte d'autres facteurs. Cette probabilité était plus forte chez les femmes (27 %) que chez les hommes (21 %).

En revanche, les travailleurs du domaine des sciences naturelles et appliquées (comprenant des professions comme les ingénieurs ou les professionnels en informatique) affichaient une probabilité de 9 % de déclarer avoir été harcelés en milieu de travail.

En plus de la profession, il est important de noter que d'autres caractéristiques peuvent aussi avoir une incidence sur le fait d'être victime de harcèlement en milieu de travail, comme la présence d'une mobilité réduite, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, l'appartenance à un syndicat, le revenu et le niveau de scolarité.

Le harcèlement est associé à un plus faible niveau de bien-être personnel et de bien-être en milieu de travail

Le harcèlement en milieu de travail a un lien avec les indicateurs du bien-être en milieu de travail, comme l'insatisfaction au travail, la motivation à donner le meilleur de soi-même ou le sentiment d'appartenance à l'organisation actuelle.

Par exemple, la proportion de femmes ayant déclaré être insatisfaites de leur emploi actuel était plus de trois fois supérieure chez les femmes ayant subi du harcèlement (14 %) comparativement à celles n'ayant pas subi de harcèlement (moins de 4 %) au cours des 12 mois précédents. Des résultats semblables ont été observés chez les hommes.

De plus, le harcèlement exercé par un superviseur ou un gestionnaire a été associé à des effets plus néfastes sur les indicateurs de bien-être en milieu de travail que le harcèlement exercé par une autre personne.

Plus du cinquième des femmes et des hommes ayant été harcelés par un superviseur ou un gestionnaire ont indiqué être insatisfaits de leur emploi, comparativement à moins de 5 % des femmes et des hommes ayant déclaré ne pas avoir été harcelés au travail.

Une relation importante a également été observée entre le harcèlement en milieu de travail et les indicateurs de bien-être personnel, comme l'auto-évaluation de la santé physique et mentale ainsi que le stress autodéclaré.

La relation la plus importante était celle associée à la santé mentale : 18 % des hommes et 16 % des femmes qui ont déclaré avoir subi du harcèlement en milieu de travail au cours de l'année précédente ont déclaré avoir une mauvaise santé mentale, comparativement à 6 % des hommes et à 8 % des femmes qui ont déclaré ne pas avoir fait l'objet de harcèlement au travail.

Dans la plupart des cas, la relation entre le harcèlement et le faible niveau de bien-être personnel et de bien-être en milieu de travail demeure même après la prise en compte d'autres facteurs.

Note aux lecteurs

Les données de la présente étude sont tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2016 sur les Canadiens au travail et à la maison. La population cible de l'enquête est composée de personnes de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement et vivant dans les provinces. L'article est axé sur les personnes de 15 à 64 ans qui occupaient un travail rémunéré au cours des 12 mois précédents, ce qui représente un échantillon d'environ 9 000 personnes.

Dans l'ESG, plusieurs questions ont été posées aux répondants quant à leurs expériences relativement à cinq types de harcèlement en milieu de travail et à la fréquence de celles-ci. Les cinq types de harcèlement en milieu de travail examinés sont les suivants : (1) la violence verbale; (2) les comportements humiliants; (3) les menaces; (4) la violence physique; et (5) les attentions sexuelles non désirées ou le harcèlement sexuel. Par exemple, la question portant sur le harcèlement sexuel en milieu de travail se lisait comme suit : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous fait l'objet d'attentions sexuelles importunes ou de harcèlement sexuel au travail? » Il convient de noter que la définition de harcèlement sexuel comprend autant le harcèlement sexuel que les attentions sexuelles non désirées.

Dans l'étude, la probabilité d'indiquer avoir fait l'objet de harcèlement en milieu de travail est examinée au moyen d'un modèle de régression logistique. Les facteurs examinés dans le modèle comprennent (a) les facteurs sociodémographiques, dont le sexe, l'âge, le plus haut niveau de scolarité atteint, l'appartenance ethnique, le statut d'immigrant, l'orientation sexuelle, la province de résidence, le revenu personnel, l'état matrimonial, la présence de jeunes enfants à la maison et la présence d'une mobilité réduite; et (b) les caractéristiques du milieu de travail, dont la taille du milieu de travail (le nombre de travailleurs), les conditions d'emploi (lesquelles tiennent compte des heures de travail régulières), le statut syndical et le groupe professionnel.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5221.

L'étude intitulée « [Harcèlement en milieu de travail au Canada](#) » est maintenant accessible dans la publication *Regards sur la société canadienne* (75-006-X).

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes ou la qualité des données, communiquez avec Sébastien LaRochelle-Côté (613-951-0803; sebastien.larochelle-cote@canada.ca).

Pour plus de renseignements au sujet de *Regards sur la société canadienne*, communiquez avec Sébastien LaRochelle-Côté (613-951-0803; sebastien.larochelle-cote@canada.ca).